

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2012

**PROTECTION DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES ET DES NOMS DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (N° 329)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Fasquelle et M. Censi

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIREAmendement de conséquence du déplacement de cette disposition après l'article 1^{er}.